



menacée de vices cachés par les acheteurs

Par **jehan**, le **02/09/2010** à **21:55**

je suis une ancienne propriétaire. j'ai vendu ma maison ayant moins de 5 ans il y a 6 mois environ suite à une separation. Les acheteurs sont venus plusieurs à la maison la visiter, ils ont meme vu un macon pour des travaux dans la cuisine, et ont mangé avec moi un midi dans la maison. bref tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui ils m'annoncent que le certificat de conformité a été refusé et que la maison présente plusieurs défauts et me parle de vices cachés. ils me menacent d'action en justice si l'on ne se met pas d'accord à l'amiable. Que puis-je faire?

merci de votre aide, car me retrouvant seule avec 2 enfants je ne pourrais pas assurer des frais supplémentaires.

Par **001**, le **03/09/2010** à **09:55**

bonjour,
verifiez votre acte de vente : n'auriez vous pas été exonérée de garantie legale des vices cachés ?